

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

**Date de convocation** : 23 septembre 2024

**Présents** : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU.

**Absent(s)** : Sébastien PICOTIN, excusé, Alain ANGIER.

**Procurator(s)** : Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

**Secrétaire de séance** : Yannick TROTIGNON

**Nombre de présents** : 12      **Nombre de votants** : 13

La séance est ouverte à 20H00.

Madame le Maire informe de 3 décisions budgétaires portant virement de crédit qu'elle a prises, pour alimenter des articles.

### **1° Recensement de la population 2025 : création d'un emploi d'agent recenseur.**

Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025. 2 agents recenseurs sont nécessaires pour procéder à l'enquête. Un agent est déjà en poste dans la collectivité à temps plein et l'autre sera contractuel sur un poste à créer, pour accroissement temporaire d'activité.

Le mode de rémunération sera fixé dans une prochaine séance.

Madame le Maire propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité pour effectuer le recensement de la population.

VOTE : POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### **2° Budget principal : décision modificative budgétaire.**

Il y a lieu d'effectuer un transfert, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, pour financer le remboursement en capital de l'emprunt souscrit pour l'achat de la maison Rue de Saint-Aignan, versé en avril, selon :

#### section de fonctionnement :

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66 - 66111 intérêts réglés à l'échéance	-6 077,00 €			
011 – 615221 bâtiments publics	-17 009,00 €			
023 - virement en section d'investissement		23 086,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>-23 086,00 €</b>	<b>23 086,00 €</b>		

#### section d'investissement :

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 – virement de la section de fonctionnement				23 086,00 €
16 – 1641 emprunts		23 086,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>23 086,00 €</b>		<b>23 086,00 €</b>

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 (SUITE)

### 3° Approbation du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1er janvier 2025.

Le Conseil Communautaire de la CCV2C s'est réuni le 15 juillet 2024 pour délibérer sur le transfert des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1er janvier 2025.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce transfert.

VOTE : POUR : 13      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**Sébastien PICOTIN arrive à 21h15.**

### - 4° Extension du périmètre du SIAEP Chémery-Méhers à la commune de Châtillon-sur-Cher, conditions de répartition financières et patrimoniales et modification des statuts.

Madame le Maire explique que 2 décisions seront prises : l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat au 31 décembre 2024, et la modification des statuts.

Le comité syndical du SIAEP Chémery-Méhers s'est réuni le 25 septembre 2024 pour délibérer sur l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat au 31 décembre 2024.

Sont annexés à la délibération les conditions financières et patrimoniales et de mise à disposition de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat ainsi que les futurs statuts du syndicat dans son périmètre étendu au 31 décembre 2024.

L'extension du périmètre nécessite, pour être valide, que la majorité qualifiée des communes actuellement membres du SIAEP Chémery-Méhers délibère favorablement à cette extension (la majorité qualifiée étant définie comme les 2/3 des communes représentant au moins 2/3 de la population de l'EPCI).

Madame le Maire demande dans un premier temps à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au syndicat au 31 décembre 2024, et les conditions de répartition.

Une élue fait remarquer que la commune de Chémery ne dispose d'aucun renseignement ou de données chiffrées sur ce projet.

VOTE : POUR : 5      CONTRE : 4      ABSTENTION : 4

Madame le Maire demande dans un second temps de se prononcer sur les statuts modifiés, dont le changement de siège social de Chémery à Méhers.

N'ayant pas été consulté en amont, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au changement de statuts tels que proposés.

VOTE : POUR : 0      CONTRE: 13      ABSTENTION : 0

### Questions diverses :

- Guichet unique de l'ingénierie par l'Etat : il s'agit d'un accompagnement dans les projets des collectivités, pour connaître les dispositifs mobilisables les plus adaptés. Une adresse fonctionnelle est mise en place à ce titre.
- Malgré les fortes hausses de l'énergie, le coût de l'éclairage public a baissé depuis l'extinction de l'éclairage la nuit.
- Dispositif « Ville à Joie » proposé par le Syndicat du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (rassemblement de commerces, services de santé, services publics...) : l'assemblée est d'accord pour s'inscrire.
- Madame le Maire fait le point sur le dispositif « Villages d'Avenir » pour un projet à la MAFPA. A faire chiffrer.

La séance est levée à 22h00.